

Rumilly, le 9 septembre 2022

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale**Arrêté n° 2022-308/T295****Nos réf.** : CH/AF/ODP/cc

➔ Additif à l'arrêté municipal

N° 2022-303/T290 MODIFIANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
DES VEHICULES A L'OCCASION DE LA
FOIRE ANNUELLE LE 2 OCTOBRE 2022

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU l'arrêté municipal n° 2022-303/T290 du 9 septembre 2022,

CONSIDERANT la demande du Comité d'Action Economique,

CONSIDERANT QU'une erreur s'est glissée dans l'arrêté municipal n° 2022-303/T290,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 6 de l'arrêté n° 2022-303/T290 du 9 septembre 2022 est supprimé.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n° 2022-303/T290 du 9 septembre 2022 demeurent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux de la foire par les Services Techniques de la ville de Rumilly.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par les services communaux.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie,
- Le responsable du service culturel de la ville de Rumilly,
- Le Directeur du Comité d'Action Economique,
- La presse.

Le Maire,
Christian HEISON

